



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC 2025-2026-2027

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Preissac a été déposé et ledit rôle sera, en 2026, à son deuxième exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, situé au 6 rue des Rapides, durant les heures d'ouverture régulières, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel suit un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C. d'Abitibi
582, 10^e avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1X3
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ou sur le site web de la MRC d'Abitibi, à l'adresse suivante :
<https://mrcabitibi.qc.ca/file-12813>
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement en vigueur et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Preissac ce 18^e jour de septembre 2025.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 18 septembre 2025.

ORIGINAL SIGNÉ

Signature Gérard Pétrin
